

AVIS PUBLIC

Modification de la tarification du service de transport adapté

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE :

La MRC de Portneuf, mandataire du service de transport adapté pour le territoire de la MRC de Portneuf, a, lors de sa séance du conseil du 9 décembre 2020, adopté la nouvelle tarification recommandée par la Corporation de transport régional de Portneuf.

Cette nouvelle tarification entrera en vigueur à compter du 17 janvier 2021 et se détaille ainsi :

- 3 \$ par transport par autobus à l'intérieur de la MRC;
- 10 \$ par transport par taxi à l'intérieur de la MRC;
- 25 \$ par transport vers l'extérieur de la MRC (Ville de Québec);
- 3 \$ par transport pour un accompagnateur.

CAP-SANTÉ, CE 16 DÉCEMBRE 2020.



Josée Frenette, B.A.A., OMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière